



Photo : Sandrine Silly / Sedicom

Célébration diocésaine d'action de grâce en la fête des saints Pierre et Paul le 29 juin 2020 à la cathédrale Saint-Étienne de Châlons-en-Champagne

Éditorial

COMMUNION MISSIONNAIRE

Nous sommes habitués et attachés à nos démocraties occidentales. Mais elles sont aussi contestées et les urnes sont souvent boudées. Pourtant, tous craignent les gouvernements autoritaires. On cite parfois le bon mot de Winston Churchill : « La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes ».

L'Église ne vit pas selon des règles démocratiques.

Cela peut étonner les uns ou en révolter d'autres. Il faut bien comprendre que l'Église est placée sous la conduite de l'unique Pasteur, Tête du Corps : Jésus le Christ. Cela ne veut pas dire que celui qui exerce aujourd'hui le ministère pastoral, qu'il soit évêque d'un diocèse ou curé d'une paroisse, doive le faire comme un monarque absolu. Pas du tout.

« La synodalité signifie le modus vivendi et operandi spécifique de l'Église Peuple de Dieu qui manifeste et réalise de façon concrète le fait d'être en communion en cheminant ensemble, en se réunissant en assemblée et en faisant participer activement tous ses membres à sa mission évangélistique » (Commission Théologique Internationale 2007).

En remaniant le conseil épiscopal, en renforçant le rôle du conseil presbytéral et de son bureau, et en lançant un conseil pastoral décentralisé à l'échelle de chaque espace missionnaire, je souhaite permettre davantage encore la mise en œuvre concrète de la synodalité, et répondre à cette exhortation du Pape François : « Dans sa mission de favoriser une communion dynamique, ouverte et missionnaire, l'évêque devra stimuler et rechercher la maturation des organismes de participation [...] et d'autres formes de dialogue pastoral, avec le désir d'écouter tout le monde, [...] l'objectif de ces processus participatifs ne sera pas principalement l'organisation ecclésiale, mais le rêve missionnaire d'arriver à tous. » (La joie de l'Évangile §31).

Je remercie tous ceux qui, à des titres divers et complémentaires, y participent et y participeront.



✠ François TOUVET
Évêque de Châlons



Officiel..... p.2 et 3

- Extrait de la lettre de Mgr Touvet en date du 24 juin 2020
- Décisions
- Nominations



Infos locales.....p.3 et 4

- Célébration diocésaine d'action de grâce du 29 juin
- Un camp-retraite en août pour les jeunes du diocèse
- Fête de l'Assomption à L'Épine



Extrait de la lettre de Mgr Touvet en date du 24 Juin 2020

« [...] Deux séries de circonstances provoquent un certain nombre de changements pour la rentrée de septembre :

Un débat suscité par les trois membres du bureau du conseil presbytéral en février dernier a permis que tous les prêtres du conseil évoquent ensemble des évolutions souhaitables dans la gouvernance diocésaine. J'ai entendu et pris en compte certains éléments, avec le désir de m'amender quand cela semble nécessaire pour le bien de l'Église diocésaine.

Et quelques départs ou fins de mission, prévus ou non, nécessitent des remaniements. Je veux saluer ici et remercier **Don Bruno Attuyt** qui rejoint le diocèse de Lyon, **le Père Pascal Ouedraogo** qui repart à Ouagadougou, **le Père François-Régis Favre** qui doit rejoindre le diocèse de Toulon, **Jean-Philippe Ducoin** qui est dans le diocèse de Périgueux depuis quelques mois pour des raisons professionnelles, **Véronique Lonchamp** qui a souhaité répondre à un appel de la Conférence des Évêques pour le pôle « famille et société », et **Claire Cellier** qui a souhaité ne pas renouveler sa mission.

Ainsi, je souhaite vous préciser comment nous allons poursuivre le travail au service de l'Église diocésaine avec la meilleure participation de tous :

Trois conseils travailleront conjointement avec moi, chacun tenant un rôle majeur pour moi, et mes collaborateurs y seront répartis ainsi :

⇒ **Le conseil épiscopal** est constitué librement par l'évêque pour « favoriser l'action pastorale » (Can. 473 §4) et l'aider dans l'exercice du pouvoir exécutif et du gouvernement ordinaire. Afin d'éviter un travail à deux vitesses (conseil épiscopal et équipe épiscopale), ce conseil aura un nombre plus restreint de membres et se réunira plus fréquemment. Il rassemblera autour de l'évêque :

- **les pères Denis Vélux et Marc Hémar** qui demeurent vicaires généraux
- **le père Didier Berthion** que je nomme vicaire épiscopal pour le grand espace missionnaire réunissant celui de Châlons et celui de Champagne,
- **M^{me} Nadège Boone** qui est déléguée épiscopale pour la mission « jeunes, familles, vocations »,
- **M. Florent Masson** qui est délégué épiscopal pour la mission « communication et nouvelle évangélisation »
- **M^{lle} Pascale Puppink**, Fille du Cœur de Marie.

Il n'y aura plus d'équipe épiscopale (évêque et vicaires généraux).

⇒ **Le conseil presbytéral** est régi par le droit canonique (Can. 495 à 501) et ses propres statuts. C'est le sénat de l'évêque. Comme ses membres l'ont demandé, le bureau me rencontrera plus fréquemment afin d'évoquer la vie du diocèse, les questions émergentes et les perspectives. Je proposerais qu'un prêtre puisse succéder au père Didier Berthion pour y représenter les prêtres étrangers en mission dans le diocèse. Il travaillera avec les pères Jacques Wersinger et François de Mianville.

⇒ **Le conseil pastoral diocésain** est régi aussi par le droit canonique (Can. 511 à 514). Dans la dynamique de la synodalité, il réunit des membres du peuple de Dieu choisis dans tous les états de vie et réalités du diocèse. Il n'existe plus depuis quelques années, remplacé qu'il fut par l'assemblée diocésaine. Je décide que sa mise en œuvre sera décentralisée dans un souci de plus grande proximité. Dans chaque espace missionnaire, l'évêque présidera le conseil, tout en déléguant la conduite du travail au prêtre en charge de l'ensemble, que ce dernier soit curé, vicaire épiscopal, ou modérateur, selon les cas. La mise en place se fera au cours de l'année 2020-2021. Les 5 conseils pastoraux se réuniront une fois par trimestre et seront rassemblés une fois par an lors de l'assemblée diocésaine. Leur mission s'articulera principalement sur la mise en œuvre du projet missionnaire diocésain. Un travail sera mené prochainement avec les prêtres pour définir la mission à venir du « doyen », surtout en ce qui concerne le soutien aux confrères.

Ces deux derniers conseils complémentaires l'un de l'autre se communiqueront les grandes lignes de leurs travaux et les transmettront au conseil épiscopal pour assurer une meilleure coordination dans le temps court et dans le temps long. Comme pasteur du diocèse, je conserve le droit, après avoir entendu les conseils, de prendre les décisions qui conviennent et le devoir de les assumer. Je redis ma confiance et ma reconnaissance à tous ceux qui m'assistent de près.



Décision

À la suite des visites pastorales effectuées par Mgr Touvet en 2019, les deux espaces missionnaires de Châlons et de Champagne fusionnent à compter du 1^{er} septembre. Le nouvel espace missionnaire ainsi constitué sera dénommé après avis du conseil pastoral au cours de l'année 2020-2021.

Nominations

À compter du 1^{er} septembre 2020 :

- L'abbé Didier BERTHION est nommé vicaire épiscopal pour le grand espace missionnaire regroupant les espaces missionnaires actuels de Châlons et de Champagne.
- Les diacres Pierre PAGET et Pierre TABOUILLOT sont nommés, avec leurs épouses respectives, délégués diocésains au diaconat permanent.

• L'abbé Denis VEJUX est nommé prêtre accompagnateur du comité diocésain du diaconat (CDD).

• Don Erwan COURGIBET, avec l'accord de Don Paul PREAUX, Modérateur Général de la Communauté St Martin, et Mme Nadège BOONE sont nommés responsables de la Pastorale des Jeunes.

• L'abbé François de MIANVILLE est nommé prêtre accompagnateur du Service Diocésain de Catéchèse.

• Mme Brigitte PORT est nommée Responsable Diocésaine des Aumôneries des Hôpitaux (RDAH).

• Avec l'accord de Mgr Eric de Moulins-Beaufort, archevêque métropolitain de Reims, Mgr Bruno FEILLET, évêque auxiliaire, assurera la fonction de Délégué Diocésain à la Formation au Ministère pour les deux diocèses de Reims et de Châlons (DDFM).

Célébration diocésaine d'action de grâce du Lundi 29 juin 2020

Compte tenu de la situation exceptionnelle du confinement, la célébration annuelle et classique du mardi saint n'a pu avoir lieu cette année, il a donc fallu reporter et inventer.

Ainsi, la bénédiction des huiles saintes a eu lieu lors de la 2^{ème} messe en voiture le 24 mai et le renouvellement des engagements pour l'évêque, les prêtres et les diacres a été l'occasion d'une fête diocésaine d'action de grâce, lors de la fête des apôtres saints Pierre et Paul, le lundi 29 juin, à 18h30 à la cathédrale Saint-Étienne. Dans une cathédrale pleine en tenant compte de la distanciation



Photos : Sandrine Sully / Sedicom



physique, ou à distance via RCF Cœur de Champagne et un Facebook live, les baptisés du diocèse de Châlons se sont retrouvés autour de leur évêque, des prêtres, diacres, religieuses, pour célébrer ensemble la joie des retrouvailles. Les prêtres, diacre et laïcs en mission ecclésiale en fin de mandat ont été remerciés individuellement, leurs parcours rapidement évoqués. Au cours de cette messe à la fois simple et solennelle, la joie de se retrouver tous ensemble après la longue séparation du confinement était palpable.

Retrouvez la vidéo de la célébration et l'homélie de Monseigneur Touvet sur : facebook.com/diocesedechalons





Un camp-retraite pour les jeunes du diocèse

Cet été, il y aura bien un camp pour les jeunes de notre diocèse ! Dans le respect des règles sanitaires supplémentaires, ils seront accueillis à L'Épine du 24 au 27 août, par l'équipe d'encadrement composée de Don Erwan Courgibet, de Nadège Boone et de laïcs impliqués dans la pastorale des jeunes.

Des vacances oui, mais pas que...

Le camp est ouvert aux lycéens et collégiens en fin de 3^{ème} (24 personnes maximum) pour qui il se veut à la fois un temps de vacances bien sûr mais aussi un temps spirituel.

Pour cela, le programme sera varié : enseignements, découverte du Sanctuaire Notre Dame de L'Épine, échanges en groupe, détente et temps festifs, temps de prière...

Déclaré auprès de la DDJS, il n'a rien à envier aux colonies de vacances classiques : toutes les recommandations concernant à la fois l'encadrement des jeunes et le respect des normes sanitaires actuelles, seront appliquées.

« Open » (traduisez « ouvrir »)

Il s'agira aussi pendant ces 4 jours d'ouvrir son cœur, de s'ouvrir aux autres et à la nature .

Le confinement a privé les jeunes de collège et de lycée, donc des copains, pendant 2 mois !

Ce camp sera pour eux l'occasion de se revoir, de renouer, de se remettre à l'écoute de l'autre et de soi-même, bref de rattraper le temps perdu. C'est aussi le moment de faire une pause dans un environnement calme et agréable, à la campagne. Même si cet endroit est proche -la maison saint Jean à L'Épine- le cadre change et dépayse.



« Sources »

Le service diocésain de pastorale des jeunes fait une promesse aux lycéens : celle de leur donner l'occasion de « revenir à la source », de vivre un temps de guérison intérieure, de vie fraternelle joyeuse et de trouver un élan missionnaire, avec l'ambition de constituer un signe d'espérance et d'unité pour la jeunesse du diocèse !

En cela il est une véritable retraite, au sens spirituel du terme. Une retraite non pas pour ne rien faire, mais pour se retirer et aller « à la source » de la foi.

Renseignements et inscription avant le 18 août sur :

chalons.catholique.fr/jeunes

Fête de l'Assomption à L'Épine



Le 14 août au soir, une procession aux flambeaux sera présidée par Mgr Touvet à 21h. Elle se déroulera dans le village suite à un rassemblement dans la basilique et une prière mariale. Comme à Lourdes, nous chanterons la Vierge de Lumière qui nous donne le Sauveur et qui veille sur nous et sur notre pays dont elle est la Patronne principale.

Le 15 août, au cours de la messe solennelle présidée par Mgr Touvet à 10h30, Notre-Dame de L'Épine sera couronnée, conformément au privilège accordé à l'évêque de Châlons en 1890 par le Pape Léon XIII. Selon la coutume locale, les enfants présents dans l'assemblée seront conduits vers l'autel et bénis par l'évêque ; leurs noms seront inscrits dans le grand registre du sanctuaire.